



Téléphone 02 38 59 71 71  
Télécopie 02 38 57 21 93  
E-mail [mairie-darvoy@wanadoo.fr](mailto:mairie-darvoy@wanadoo.fr)

# **Projet Educatif Territorial (PEDT) de la commune de Darvoy**

**Année 2022-2023**

## Table des matières

Préambule .....	3
I. Présentation de la commune de Darvoy .....	5
II. Les effectifs scolaires et péri- ou extra- scolaires .....	10
III. Locaux et budgets alloués à l'école : .....	12
IV. Locaux, moyens et interventions sur le temps péri et extra - scolaire .....	14
A. Le périscolaire.....	16
1. L'accueil du matin entre 7 h 00 et 8 h 20 : .....	16
2. La pause méridienne entre 12 h 00 et 13 h 30 : .....	17
3. L'accueil du soir entre 16 h 00 et 18 h 30 : .....	18
B. L'extra-scolaire : mercredi et ALSH (Accueil de Loisir sans hébergement).....	19
V. Le nouveau PEDT : un projet global à l'échelle de la commune .....	25
A. Champ d'application .....	25
B. Public concerné par le PEDT .....	27
C. Périodes et horaires concernés .....	27
VI. Les objectifs généraux du PEDT .....	28
VII. La mise en œuvre du PEDT .....	32
A. L'accueil du matin .....	32
B. La pause méridienne.....	33
C. L'accueil du soir .....	35
D. Les mercredis.....	36
E. Les vacances scolaires.....	38
F. Encadrement des activités proposées .....	40
VIII. Pilotage et suivi des actions, évaluation.....	41
A. Pilotage .....	41
B. Evaluation .....	41
Conclusion .....	43

## Préambule

Le projet éducatif territorial (PEDT) mentionné à l'article D 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le projet éducatif définit les orientations éducatives de la municipalité. Il sert de référence à l'équipe d'animation et aux familles. Il est utilisé comme outil de travail et fixe la ligne de conduite des structures d'accueils collectifs de mineurs de la commune et vise à mettre en œuvre une forme de cohérence éducative entre les différents intervenants auprès des enfants de la commune. Celui-ci favorise aussi la cohésion des équipes et leur sentiment d'appartenance à la collectivité. Il permet une dynamique de travail commune.

Le PEDT sert notamment de base au projet pédagogique du Service Jeunesse (SJ) et de référence à la CAF dans la constitution des dossiers de subvention/aides financières.

Le PEDT actuel date de 2012 et le changement de municipalité, de direction au SJ et la volonté de redéfinir la politique locale en direction des enfants et de la jeunesse motivent la constitution de ce document, amendé suite à la décision de modifier la pause méridienne à partir de la rentrée 2022.

Plusieurs axes ont déjà été développés ou sont actuellement prolongés :

### **Pour les maternelles et primaires en temps scolaire**

- Entretien et adaptation permanente des locaux scolaires et notamment des sanitaires des primaires
- Acquisition de classes mobiles informatiques et autres matériels informatiques
- Financement des interventions des CMR et de l'Association Gymnique des Loges et volonté de réorienter et renouveler l'offre d'interventions (Intégrer le DJS bad par exemple, s'appuyer sur Centre Science)
- Réflexion sur le recrutement d'ATSEM dans le cadre de départs à la retraite
- Construction d'un préau

### **Pour les maternelles et primaires en temps périscolaire**

- Réflexion sur l'agrandissement du restaurant scolaire
- Mise en place des nouvelles activités périscolaires à titre gratuit (activités en relation avec l'école de musique).
- Partenariat avec les associations locales pour diversifier les nouvelles activités périscolaires
- Abandon des TAP sur la pause méridienne
- Etudes surveillées ou aide aux devoirs à organiser et à pérenniser

### **Pour les collégiens et les lycéens :**

- Ouvrir le dialogue avec une population peu/pas concerné par les accueils offerts
- Intégrer leurs besoins et leurs demandes au projet de rénovation du cœur de village
- Mise en place d'un conseil municipal des jeunes
- Se rapprocher des communes proches pour mettre en place des actions communes en direction des adolescents

### **Pour les accueils de loisirs :**

- Création et pérennisation des accueils de loisirs extrascolaires sur le territoire de la commune depuis 2014 : accueil des 3-6 ans (et développement depuis 2020 d'une adaptation ouverte au futurs élèves de PS de maternelle) et des 6-11 ans les mercredis après-midi et à chaque vacances scolaires (une semaine sur deux lors des vacances d'automne, d'hiver et de printemps, ainsi que le mois de juillet).
- Organisation de stages à destination des ados (stages sportifs, culturels, journées à thèmes ...)
- Refonte du dispositif des quotients familiaux et tarifs afin de favoriser la fréquentation des structures.
- Poursuite de la professionnalisation des équipes : recrutements, formations.

L'ensemble de ces actions doit sa mise en œuvre et sa réussite au partenariat local et au partenariat avec les institutions (DDJS pour les agréments, le suivi des équipes, le conseil ; la CAF pour les conseils, l'aide au développement des projets et les aides financières). Il s'agit désormais de s'inscrire dans le projet de territoire de la CCL et de la Convention Territoriale Globale qui redéfinit les modalités d'intervention de la CAF.

Ces partenariats sont essentiels pour la poursuite des projets et le renouvellement du projet éducatif territorial.

Au cours du premier PEDT, les objectifs de la commune étaient de permettre à chaque enfant d'accéder à une offre de garde, en prolongement de l'accueil scolaire, dans un souci de respect de son rythme, de sa sécurité, dans le « vivre ensemble » et dans l'acquisition de l'autonomie tout en y associant les parents. Ce service est désormais bien ancré dans les habitudes des parents et des enfants.

La mise en œuvre de ce PEDT doit pouvoir s'appuyer sur le travail déjà réalisé et poursuivre :

- Un enjeu d'épanouissement de l'enfant respectant au mieux les rythmes biologiques de l'enfant, son processus de développement, sa curiosité
- Un enjeu sociétal en permettant l'accès de tous à des activités artistiques, culturelles, sportives et citoyennes
- Un enjeu de mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative et associative dans l'intérêt de l'enfant.

1- Collectivité territoriale porteur du projet :  
COMMUNE DE DARVOY

2- Date de présentation du projet :  
Juin 2021

3- Correspondants :  
M. PELLETIER Jérôme, Adjoint au Maire, en charge de la Vie Scolaire, du périscolaire, loisirs et jeunesse  
[jerome.pelletier@darvoy.fr](mailto:jerome.pelletier@darvoy.fr)

Mme LUCAS Katy, Directrice du service enfance et jeunesse de Darvoy  
02-38-59-79-36 - [service-jeunesse@darvoy.fr](mailto:service-jeunesse@darvoy.fr)

## I. Présentation de la commune de Darvoy

La Commune de Darvoy est une commune du Loiret située à 16 Km au sud-est d'Orléans, entre les communes de Sandillon et Jargeau. Elle appartient à la Communauté de Communes des Loges, qui regroupe 20 communes et 42 285 hab. (2017).

### POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	853	987	1 476	1 694	1 731	1 849	1 870	1 865
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	99,4	115,0	172,0	197,4	201,7	215,5	217,9	217,4

(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

La commune a vu sa population plus que doubler en un demi-siècle. Malgré la légère baisse récente (la commune fait partie des rares exceptions dans ce cas à l'échelle de la CCL), cette tendance semble devoir se confirmer à un rythme moins soutenu (comme pour l'ensemble du territoire intercommunal).

### POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012	2012 à 2017
Variation annuelle moyenne de la population en %	2,1	5,9	1,7	0,2	0,8	0,2	-0,1
<i>due au solde naturel en %</i>	0,3	0,4	0,4	0,1	0,5	0,8	0,5
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	1,9	5,4	1,3	0,1	0,3	-0,5	-0,5
Taux de natalité (‰)	13,7	13,8	11,5	8,9	12,1	13,5	10,7
Taux de mortalité (‰)	11,2	9,4	7,2	8,0	7,2	5,8	5,8

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 au RP2017 exploitations principales - État civil.

Cette croissance, d'abord due au solde migratoire, est désormais davantage le fruit du solde naturel. Cela suppose que la commune a attiré et attire plutôt de jeunes couples avec ou sans enfants, qui s'installent pour fonder une famille, mais que certains repartent ce qui peut se traduire par des variations importantes des effectifs scolaires d'une génération à l'autre.

## POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2007	%	2012	%	2017	%
<b>Ensemble</b>	<b>1 849</b>	<b>100,0</b>	<b>1 870</b>	<b>100,0</b>	<b>1 865</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	374	20,2	368	19,7	342	18,4
15 à 29 ans	259	14,0	240	12,8	254	13,6
30 à 44 ans	423	22,9	389	20,8	332	17,8
45 à 59 ans	414	22,4	408	21,8	393	21,1
60 à 74 ans	264	14,3	325	17,4	381	20,4
75 ans ou plus	116	6,3	141	7,5	163	8,7

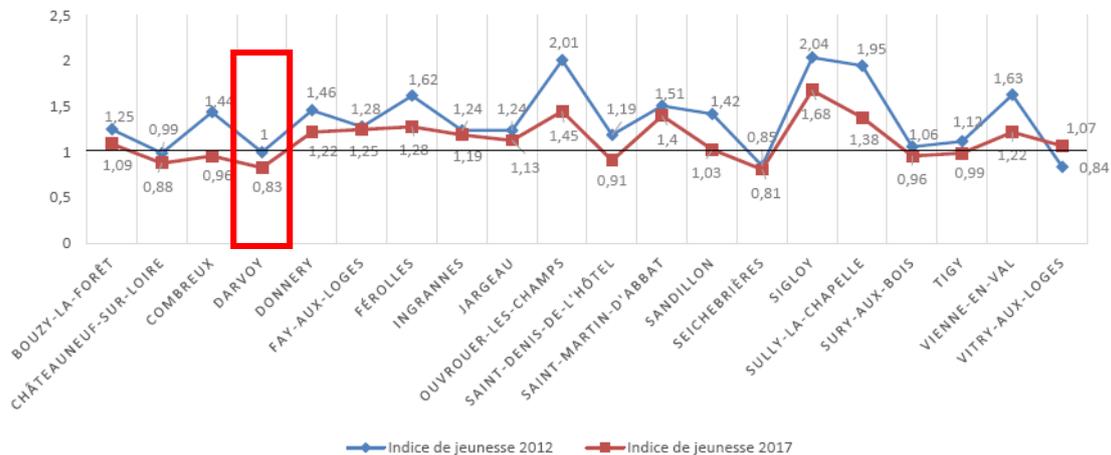
Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

En termes de structure par âge, la population de la commune vieillit et les 0-14 ans sont certes passés de 374 à 342 individus en 10 ans, mais la part de la population qu'ils représentent a perdu presque 2 points, au profit des 75 ans et plus, notamment. Cette tendance est commune à la CCL mais les pourcentages de 0-14 ans y sont plus élevés (21 % en 2017). Cette situation est confirmée par l'indice de jeunesse de Darvoy, l'un des plus faibles de la CCL, et en baisse.

### ➤ Un indice de jeunesse en baisse

Indice de jeunesse		
CCL 2012	CCL 2017	Loiret 2017
1,22	1,06	1

### ÉVOLUTION INDICE DE JEUNESSE 2012-2017



Entre 2012 et 2017: baisse de l'indice de jeunesse sur toutes les communes sauf sur Vitry aux loges

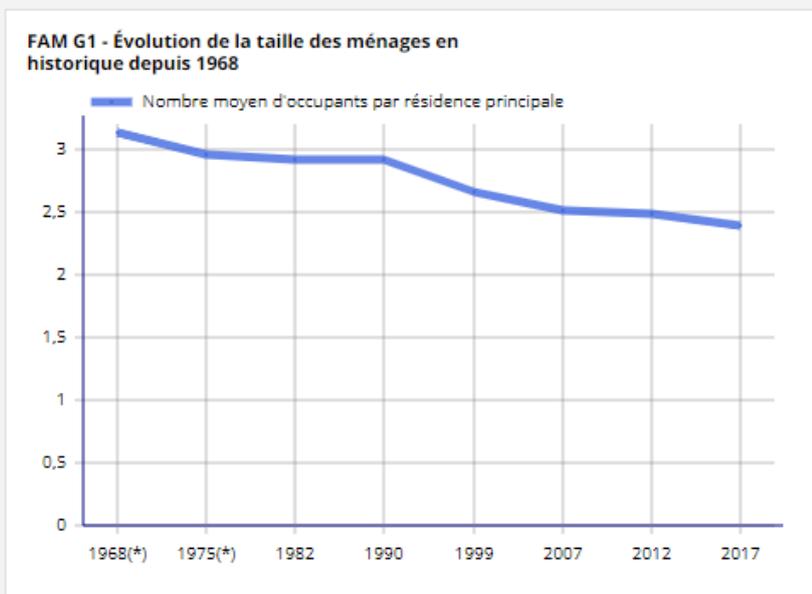
En 2017: 13 communes avec un indice >1

7 communes: Châteauneuf-sur-Loire, Combreux, Darvoy, St Denis de l'hôtel, Seichebrières, Sury aux Bois, Tigy **avec un indice <1**

Indice de jeunesse: part des moins de 20 ans/ plus de 60 ans

Source: insee2012-2017

## FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

La taille des ménages diminue aussi régulièrement depuis 1968, reflet d'une baisse du nombre d'enfants par famille, de l'augmentation des familles monoparentales et des parents isolés.

## LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
<b>Ensemble</b>	<b>352</b>	<b>436</b>	<b>594</b>	<b>652</b>	<b>723</b>	<b>792</b>	<b>817</b>	<b>844</b>
Résidences principales	269	332	500	581	651	734	752	781
Résidences secondaires et logements occasionnels	68	85	62	50	41	19	18	23
Logements vacants	15	19	32	21	31	39	47	39

(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

L'essentiel des logements de Darvoy sont des résidences principales (92.5 %), ce qui illustre le type d'installation et la dimension familiale de la population de Darvoy.

### REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2018

	2018
Nombre de ménages fiscaux	780
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	1 936
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	23 920
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2021.

La médiane des revenus est légèrement supérieure à celle de la CCL, et très nettement supérieure à celle du Loiret (21 960 euros).

### EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2007	2012	2017
<b>Nombre de chômeurs</b>	<b>53</b>	<b>78</b>	<b>54</b>
Taux de chômage en %	5,7	8,5	6,2
Taux de chômage des hommes en %	5,1	8,4	6,5
Taux de chômage des femmes en %	6,2	8,6	5,8
Part des femmes parmi les chômeurs en %	52,8	50,0	46,3

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

### EMP T5 - Emploi et activité

	2007	2012	2017
Nombre d'emplois dans la zone	212	208	191
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	879	847	833
Indicateur de concentration d'emploi	24,1	24,5	22,9
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	63,1	61,5	58,2

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

Le faible taux de chômage (6.2 % contre 13.1 % pour le Loiret et 8.9% pour la CCL), le taux d'activité (79.2 % comme pour la CCL et 75.5 % pour le Loiret) et notamment des femmes (79.7 % contre 77.1 % pour la CCL et 73 % pour le Loiret) peut expliquer des besoins importants d'accueil périscolaires puisque la plupart des parents travaille. De même, l'indicateur de concentration d'emploi suppose des salariés essentiellement périurbains qui ont besoin d'amplitudes horaires d'accueil assez large.

La commune de Darvoy a connu une forte croissance de sa population au cours du dernier demi-siècle et un renouvellement de sa composition, du fait de l'arrivée de jeunes couples, non originaires de la commune. Le tassement actuel semble ponctuel aux vues des projets de construction entrepris et des lotissements programmés sur la commune et nous pouvons raisonnablement envisager une augmentation du nombre d'enfants sur la commune. La demande en structures d'accueil et de loisirs de cette population – active - et dont le travail se situe essentiellement en dehors de la commune, est donc importante et semble devoir se maintenir dans les années à venir.

## II. Les effectifs scolaires et péri- ou extra- scolaires

L'essentiel des enfants en âge de l'être sont scolarisés sur la Commune

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2017

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	87	55	63,2	63,6	62,8
6 à 10 ans	111	107	96,4	94,9	98,1
11 à 14 ans	101	100	99,0	98,1	100,0
15 à 17 ans	74	72	97,3	100,0	94,4
18 à 24 ans	99	38	38,4	38,8	38,0
25 à 29 ans	80	2	2,5	0,0	4,7
30 ans ou plus	1 268	6	0,5	0,5	0,5

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

Les effectifs s'élevaient à 187 enfants à Darvoy en 2020-2021.

Effectifs de l'école Darvoy	2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022 <sup>1</sup>	
	3	5	3	5	3	5	3	4	3	5	3	5
Nombre de classes (M/P)												
Maternelles	74		70		72		73		74		65	
Primaires	123		121		111		104		113		118	
Total	197		191		183		179		187		183	

Les effectifs scolaires ont d'abord baissé de pratiquement 10 % avant de rebondir ce qui témoigne de variations non négligeables sur seulement 6 années et oblige notamment à une adaptation en termes d'équipement. Après avoir connu une fermeture de classe, l'augmentation constatée en 2020 a permis la réouverture d'une 8<sup>e</sup> classe à la rentrée 2021 mais la faiblesse des effectifs en PS à la rentrée (19 élèves) peut interroger, même si des arrivées dans les classes supérieures expliquent un maintien global des effectifs (8 nouveaux élèves sur les autres niveaux, reflet de l'attractivité de la commune). Cette variable (à la différence des naissances et même si des parents déménagent) reste difficile à évaluer.

L'école maternelle accueille 3 classes, une de PS et deux de MS/GS pour un effectif moyen de 71 élèves par an, soit 23 par classe. L'école élémentaire accueille 5 classes avec la généralisation des doubles niveaux afin de répondre aux exigences de l'Education Nationale en termes d'encadrements de certains niveaux (en GS, en CP et en CE1) pour une moyenne de 115 élèves par an soit 23 par classe.

<sup>1</sup> 183 élèves inscrits en date du conseil d'école du 12 octobre 2021. Un nouvel élève viendra s'ajouter à la classe des CE1-CE2 à la rentrée de novembre, pour un total de 184 élèves. Les effectifs pour la rentrée 2022 sont stables puisque 22 enfants nés en 2019 sont recensés en mairie, pour 23 CM2 qui partent.

La qualité de l'accueil est garantie en grande partie par le niveau des effectifs et nous situe dans les moyennes nationales<sup>2</sup>.

L'accueil se fait sur 4 jours depuis 2018 et le conseil d'école du 7 juin 2021 a renouvelé ces rythmes scolaires pour les années à venir. Cela répond à la volonté des enseignants et des parents d'élèves dans une très large majorité. Les élèves sont accueillis à partir de 8 h 20, début des cours à 8 h 30, jusqu'à 12 h puis de 14 h à 16 h 30 (accueil des parents à partir de 16 h 20)<sup>3</sup>.

Si l'on considère les tranches d'âge directement concernées par la politique d'accueil de la mairie, elles intègrent les enfants de 2 à 14 ans, soit environ 300 enfants, auxquels il faudrait ajouter les 14-17 ans, pour aboutir à un total de 373 enfants et adolescents. La commune n'agit pas seule sur ces tranches d'âges puisque la petite enfance (avant la scolarisation à 3 ans) dépend des compétences de la CCL. De même, les enfants de Darvoy scolarisés au collège et au lycée (à partir de 11 ans) échappent en partie aux compétences communales et sont plus difficiles à « capter », faute notamment d'une offre pérenne comme un « club ado » ou une « maison de la jeunesse », en dehors de stages proposés par le service jeunesse de façon ponctuelle.

---

<sup>2</sup> Le Ministère de l'Éducation Nationale donne les chiffres suivants pour la rentrée 2019 : 24 élèves par classe en moyenne en préélémentaire et 22.1 en élémentaire.

<sup>3</sup> Hors contexte sanitaire qui a obligé à un décalage et un échelonnement des entrées et sorties.

### III. Locaux et budgets alloués à l'école :

La commune met à disposition de l'Ecole maternelle les bâtiments scolaires composés de 3 classes, une salle de repos/dortoir, une salle de motricité et une bibliothèque ainsi que d'une salle dotée d'une photocopieuse et d'une salle de stockage (voir plan).

La commune met à disposition de l'Ecole élémentaire 5 salles de classe.

Les enseignants disposent aussi d'une salle des maîtres avec une photocopieuse.

Toutes les salles sont équipées au minimum d'un ordinateur connecté à l'Internet et à un vidéo projecteur, en dehors de la classe des PS<sup>4</sup>. La commune a fait l'acquisition d'une classe mobile<sup>5</sup> dont l'usage est peu pratique. L'ensemble du parc informatique est vieillissant et doit faire l'objet d'un renouvellement progressif.



- ① : Restauration scolaire
- ② : Bibliothèque municipale
- ③ : Salle de musique
- ④ : Plateau sportif
- ⑤ : Ecole élémentaire
- ⑥ : Bibliothèque scolaire
- ⑦ : Ecole maternelle
- ⑧ : Accueil périscolaire
- ⑨ : Gymnase intercommunal
- ⑩ : Micro-crèche BiLLuLe<sup>6</sup>

<sup>4</sup> L'installation d'un équipement de ce type a été envisagée en conseil d'école le 12 octobre 2021.

<sup>5</sup> L'acquisition de cet équipement a été réalisé dans le cadre du plan numérique pour les écoles a été mandatée le 26/10/2017 pour un montant de 7 251.84 € TTC.

<sup>6</sup> Il s'agit d'une micro-crèche gérée à titre privé sur un terrain de la commune.

Les interventions musicales se déroulent dans une salle de musique utilisée par l'école de musique municipale dans l'enceinte de l'école. La commune finance l'accès au gymnase intercommunal de Darvoy et l'accès au plateau sportif proches de l'école (voir plan).

En termes de personnels, 3 ATSEM interviennent pour l'aide aux enseignant.es, dont une à temps complet (service école et ménage), une autre avec une décharge de deux heures sur le temps scolaire et la dernière n'assurant pas le ménage. La municipalité alloue 10 000 euros de budgets de fonctionnement qui permet l'achat des fournitures distribuées aux élèves et le renouvellement des consommables en cours d'année, ainsi que l'achat du matériel pédagogique. A ce budget il faut ajouter le financement des sorties à la piscine, et de deux intervenants (CMR et gymnastique). Les investissements sont réalisés sur demande et en accord entre la municipalité et l'équipe enseignante.

Pour l'année 2019-2020, le budget alloué aux écoles peut s'établir ainsi :

Dépenses (en euros)	Détail	Total
Investissements :		
Jeux équipement cours	642	
Tableaux blancs	1138	1780
Fonctionnement :		
Fournitures		
Livres		
Consommables		10000
Interventions extérieures :		
Centres musicaux ruraux	5863	
Interventions gymnastique	990	6853
Locations/accès aux équipements sportifs :		
Gymnase	3 740	
Piscine	752	4492
Achat calculatrice CM2	401	401
Subventions :		
ASSUD (association sportive)	350	350
Charge de personnel :		
ATSEM	68649	
Personnel entretien	12000	80649
Total		104525

Même si cette année est exceptionnelle du point de vue sanitaire, elle montre le poids des charges de personnel et la faiblesse des investissements engagés.

Par ailleurs, les missions allouées aux enseignants par l'Education Nationale sont en partie prises en charge par la commune (interventions extérieures, accès aux équipements sportifs) afin de permettre aux enfants de Darvoy de profiter d'un accès de qualité à des activités dont certains pourraient être éloignés, du fait de la situation géographique de la commune. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'entretien et des frais liés aux locaux (chauffage et eau) et des interventions du personnel technique. Le bilan total donne donc une moyenne de 558 euros par élève scolarisé, loin du coût médian de fonctionnement pour les communes (hors restauration scolaire, accueil périscolaire et activités annexes) par élève et par an qui se montait à 950 euros dans les écoles publiques selon une

étude de la banque des territoires<sup>7</sup> en 2018 (et même si la comparaison ne recouvre pas exactement les mêmes dépenses). Le poids des dépenses en personnel (76 % selon l'étude) est assez proche de la réalité de notre commune. L'investissement communal est donc réel et continu depuis de nombreuses années (l'intervention des CMR – Centres Musicaux Ruraux - est ainsi actée depuis 1989) mais souffre aussi du poids des charges de personnel et de la vétusté de certains bâtiments dont la rénovation et/ou la réhabilitation est à envisager à court ou moyen terme, notamment les sanitaires des élémentaires, la salle de restauration et une partie du bâtiment alloué aux maternelles. Ces investissements pourraient s'intégrer dans le projet de rénovation du centre bourg et dans une politique de réflexion plus large sur le bâti communal.

#### IV. Locaux, moyens et interventions des accueils collectifs de mineurs sur le temps péri et extra - scolaire

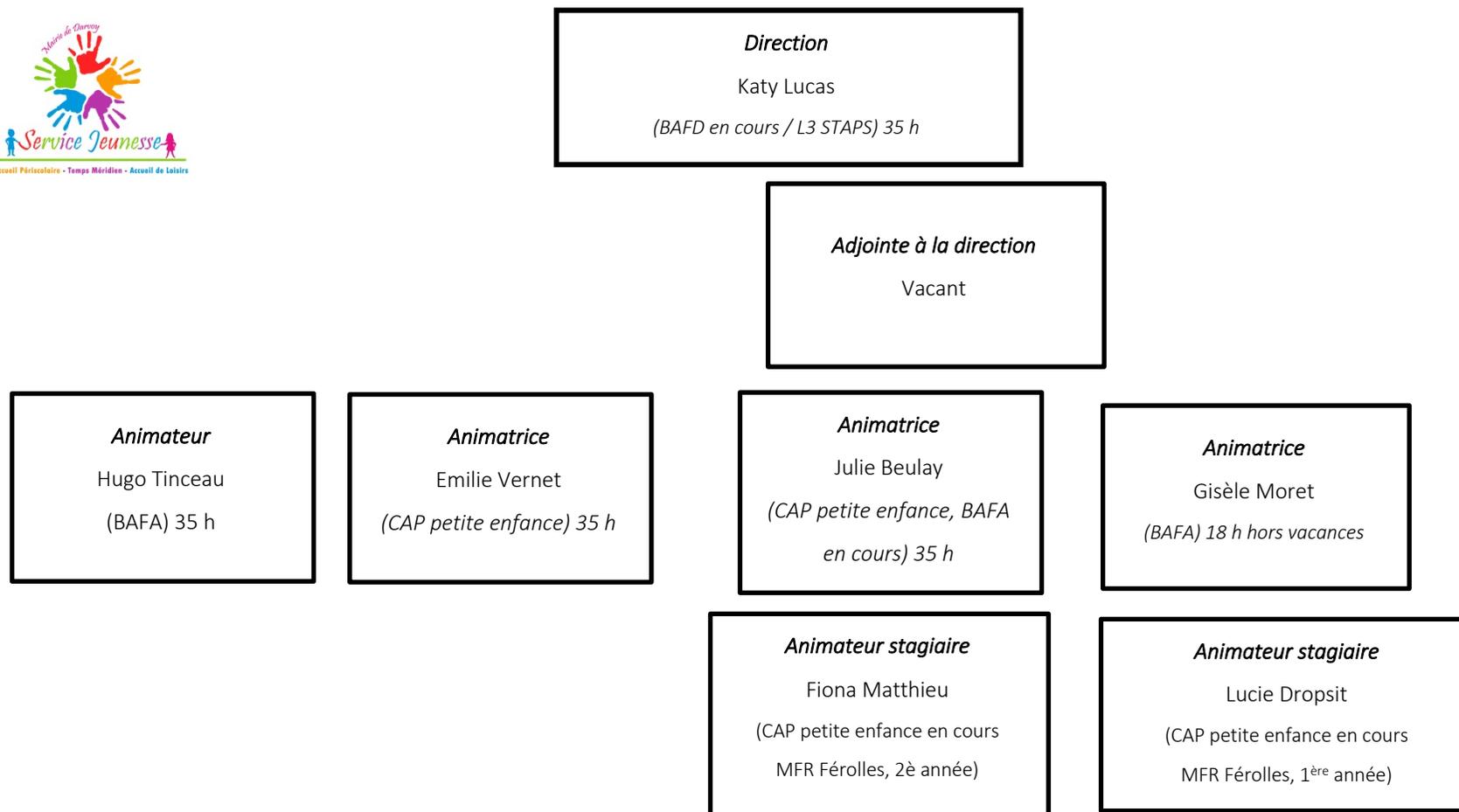
Le Service Jeunesse (SJ) dispose d'un espace dédié avec un lieu d'accueil à proximité de l'école (⑧ sur la photo précédente). En accord avec la directrice de l'école, les personnels peuvent aussi accéder à certaines structures de l'école comme le dortoir ou la salle de motricité, notamment le mercredi ou durant les ALSH.

Le personnel est composé d'une directrice, d'une adjointe à la direction, à temps complet, de 3 animateurs titulaires dont une à temps partiel et de 2 apprentis en CAP petite enfance et d'une apprentie en BPJEPS (voir organigramme joint). Les moyens sont relativement constants et mixent des animateurs titulaires et en formation depuis quelques années.

---

<sup>7</sup> <https://www.banquedesterritoires.fr/enseignement-primaire-quel-cout-pour-le-bloc-communal>

## Organigramme du service jeunesse municipal 2022-2023<sup>8</sup>



<sup>8</sup> Cet organigramme reflète la situation à la fin du mois de septembre 2022.

## A. Le périscolaire

### 1. L'accueil du matin entre 7 h 00 et 8 h 20 :

Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont accueillis à 7 h ou 7 h 45. Ils sont ensuite conduits en salle de classe à 8h20. Des activités ludiques calmes, tels que des jeux de société, jeux de construction et d'imitation sont proposées aux enfants. L'objectif est d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies afin de permettre une transition en douceur entre la famille et l'école. C'est un temps d'échange avec les familles pour permettre le relais des informations avec les enseignants.

Les effectifs restitués dans les tableaux suivants sont établis à partir des périodes facturées (matin et soir, en y intégrant les enfants qui sont inscrits à la journée) rapportées au nombre de jours d'ouverture de l'accueil périscolaire

Fréquentation mensuelle moyenne Accueil périscolaire	2018		2019		2020	
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
Janvier	44	65	29	49	32	56
Février	41	64	29	49	35	53
Mars	43	66	30	48	14	23
Avril	37	54	29	51	0	0
Mai	18	28	27	46	3	4
Juin/juillet	61	85	28	44	12	23
Septembre	37	71	29	52	26	54
Octobre	30	50	30	51	34	60
Novembre	34	66	34	54	29	52
Décembre	28	50	30	49	23	47
<b>Moyenne annuelle</b>	<b>37</b>	<b>59</b>	<b>30</b>	<b>49</b>	<b>20</b>	<b>37</b>

Le temps du matin est moins fréquenté que celui du soir mais concerne cependant une trentaine d'enfants, sur les 183 scolarisés. On peut observer une baisse sur les trois années à partir de septembre 2018, cependant accentuée par la COVID (le service d'accueil a été fermé du 13 mars au 11 mai 2020, seulement ouvert pour les enfants de personnels prioritaires). En retirant les mois de moindre fréquentation pour 2020 (de mars à juin), la moyenne reste à 29 enfants. Depuis la rentrée de septembre 2020, la municipalité a mis en place un accueil échelonné à 7 h 00 puis 7 h 45 avec un tarif adapté pour permettre aux parents qui le souhaitent, de déposer leurs enfants plus tard.

## 2. La pause méridienne entre 12 h 00 et 13 h 30 :

A partir de la rentrée 2022, l'accueil des enfants s'effectue autour des deux services de restauration : de 12 à 12 h 45 pour les maternelles et les CP qui ne mangent qu'au second service et de 12 h 45 à 13 h 30 pour les élémentaires qui mangent dès premier service<sup>9</sup>.

Effectifs	2017		2018		2019		2020		2021	
	Maternels	Primaires	Maternels	Primaires	Maternels	Primaires	Maternels	Primaires	Maternels	Primaires
Janvier	954	1833	726	1428	902	1381	978	1485	947	1443
Février	467	878	705	1465	504	742	487	718	703	1062
Mars	1032	1933	596	1245	1090	1567	408	696	566	876
Avril	461	863	674	1281	585	830	COVID	COVID	216	322
Mai	730	1481	519	965	991	1412	41	188	812	1149
Juin/juillet	1182	1646	1008	1995	1075	1521	570	962	1121	1742
Septembre	860	1693	994	1482	1044	1571	1041	1595		
Octobre	639	1267	741	1110	671	1040	621	937		
Novembre	754	1571	982	1483	909	1404	1029	1497		
Décembre	682	1387	740	1122	697	1022	667	966		
Total	7761	14552	7685	13576	8468	12490	5842	9044	4365	6594
<b>TOTAL REPAS</b>	<b>22313</b>		<b>21261</b>		<b>20958</b>		<b>14886</b>		<b>19312<sup>10</sup></b>	

Le nombre de repas servis témoigne des nécessités d'un tel service mais aussi d'une baisse des besoins liés à l'évolution des effectifs à l'école, accentuée de façon ponctuelle par les confinements liés à la COVID. Les besoins varient aussi du fait de la prise en compte des ALSH durant les vacances. Cela permet cependant de mesurer les besoins en encadrement sur la pause méridienne dont la charge et la responsabilité incombent à la commune. Le retour à la semaine de 4 jours a posé la question du maintien des TAP (Temps d'Activités Parascolaires) sur le temps méridien. La volonté de « faire souffler » les enfants et de limiter le niveau d'encadrement expliquent le souhait de la commune de faire de ce moment un temps libre pour les enfants, sous la surveillance du personnel communal (ATSEM et animateurs du SJ). La réduction de la pause méridienne (sur demande des parents et avec l'accord du conseil d'école du 14 juin 2022) rend l'organisation d'activités plus difficile mais dégage du temps sur le soir, puisque les enfants sont pris en charge par le service jeunesse dès 16 h.

<sup>9</sup> Les enfants de maternelles sont encadrés par deux ATSEM et ponctuellement par les animateurs, ainsi que le personnel de restauration (une responsable et trois agents). Les enfants d'élémentaire sont encadrés par le seul personnel de restauration, soit 4 agents.

<sup>10</sup> Il s'agit d'un prévisionnel.

### 3. L'accueil du soir entre 16 h 00 et 18 h 30 :

Les enfants sont pris en charge gratuitement par les animateurs de 16 h à 16 h 30 pour les enfants dont les parents ne peuvent pas venir les chercher à 16 h 00. A partir de 16 h 30, l'accueil se structure autour d'un temps dédié au goûter confectionné sur place, puis différentes activités éducatives sont proposées et aménagées : activités manuelles autour d'une thématique, jeux de société, déguisements, jeux de constructions ou d'imitations. Les enfants ont le choix de pratiquer l'activité qu'ils souhaitent ou de choisir un temps libre. Par ces activités d'éveil ludiques, il s'agit de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après la journée de classe telles que lectures, repos ...

Le tableau ci-dessus montre que c'est la période de plus forte fréquentation avec une moyenne de 50 enfants accueillis, qui cache de grandes variations sur les jours de la semaine (les mardis et jeudis soir étant des jours de grande affluence). La même remarque vaut pour l'accueil du matin, avec une baisse de fréquentation depuis la rentrée 2018 accentuée par le contexte sanitaire. Mais en retirant les mêmes mois de fréquentation basse, on obtient une moyenne de 53 enfants, soit un tiers des élèves scolarisés.

### 4. L'accueil du mercredi

Les accueils de loisirs périscolaires du mercredi après-midi ont été créés sur le territoire de la commune en septembre 2014 pour les maternels et les 6/11 ans pour répondre aux besoins nés de la réforme des temps scolaires. Le retour aux huit demi-journées de cours sur 4 jours décidé en 2018 n'a pas remis en cause cette offre et l'a même élargie au mercredi matin. Trois formules sont proposées : la matinée avec ou sans repas, ou la journée entière. Ces accueils fonctionnent dans les locaux du service jeunesse (Centre de loisir), les locaux scolaires des maternelles en période scolaire chaque mercredi après-midi en fonction des temps de ménage et d'entretien.

Le tableau ci-dessous restitue la fréquentation mensuelle moyenne : il illustre une grande stabilité des effectifs, moins marquée par les variations que l'accueil périscolaire et qui permet de constater qu'une trentaine d'enfants fréquente régulièrement les services extra-scolaires du mercredi mais avec, là encore, d'assez fortes variations selon les semaines. Le public est moins fluctuant aussi dans sa composition. Une réflexion sur ce temps (considérant en outre que la grande majorité des enfants est inscrite à la journée) devra être menée afin d'y inscrire les objectifs fixés et offrir aux enfants un moment pour construire des projets sur le moyen terme.

Fréquentation mensuelle moyenne Accueil du mercredi	2018		2019		2020	
	½ journée <sup>11</sup>	Journée	½ journée	Journée	½ journée	Journée
Janvier	-	25	5	24	5	27
Février	-	25	4	23	5	36
Mars	-	27	6	23	3	16
Avril	-	36	2	36	0	0
Mai	-	18	6	25	0	1
Juin/juillet	-	24	4	28	1	15
Septembre	5	27	5	32	3	40
Octobre	2	11	3	35	8	40
Novembre	3	25	4	31	6	27
Décembre	2	29	3	32	5	37
<b>Moyenne annuelle</b>	3	28	4	29	3	23

La charge qui incombe à la municipalité est donc importante et oblige à apporter à la fois une réponse en termes d'encadrement mais aussi pédagogique : le public visé est nombreux, relativement stable et permet d'envisager une action sur le moyen terme dans des domaines variés.

## B. L'extra-scolaire : l'ALSH (Accueil de Loisir sans hébergement)

---

<sup>11</sup> La possibilité d'inscrire les enfants à la demi-journée n'a été offerte qu'à partir de la rentrée 2018.

Les ALSH sont organisés au cours des premières semaines des vacances d’automne, d’hiver, de printemps et durant les 4 semaines du mois de juillet. Ponctuellement, en fonction des moyens en personnel, un accueil peut être organisé en août notamment pour favoriser l’adaptation des primo arrivants et sur la deuxième semaine des vacances d’automne. Des stages à destination des adolescents (fin élémentaire, début collège) ont été mis en place notamment en 2020, à Biscarosse, à l’étang de la Vallée, ou des stages sportifs limités à une vingtaine d’enfants.

Les données chiffrées (tableau ci-dessous) sont ici restituées en nombre de journées facturées, puisque les inscriptions se font sur la base de 4 ou 5 jours par enfants. Si l’on considère que les inscriptions se font sur 4 jours en moyenne (la décision de passer à une inscription à la journée a été entérinée pour les vacances d’automne 2021 mais ne semble pas avoir modifié les habitudes des parents), cela permet de constater que le service jeunesse accueille entre 30 et 40 enfants par semaines lors des petites vacances et plus de 45 enfants lors des vacances d’été. La réussite de l’ALSH est indéniable et a su à la fois fidéliser les enfants et les familles tout en renouvelant régulièrement l’offre autour de thématiques variées (semaine « C’est pas sorcier » lors des vacances d’automne 2020 par exemple). Le contexte sanitaire peut expliquer aussi le succès des ALSH de l’été 2020, les besoins des parents et les envies des enfants étant très forts à la sortie du premier confinement. En fonction des besoins, le SJ peut avoir recours à des vacataires ou des stagiaires BAFA pour compléter l’encadrement.

Fréquentation ALSH	2017		2018		2019		2020		2021	
	Journée	Ado	Journée	Ado	Journée	Ado	Journée	Ado	Journée	Ado
Vacances d’hiver	178 (44)		165 (41)	35	139 (34)	84	273 (68)	51	157 (39)	
Vacances de printemps	121 (30)		122 (30)		124 (31)	43	COVID		COVID	
Vacances d’été (juillet)	499 (31)		585 (36)		636 (39)	80	772 (48)		633 (39)	
Vacances d’été (août)							183 (45)		81 (20)	
Vacances d’automne	176 (44)		155 (38)		234 (58)	40	296 <sup>12</sup> (37)	80		
<b>Moyenne annuelle</b>	974		1027	35	1133	247	1524	131	1247	

<sup>12</sup> Exceptionnellement, l’ALSH a été ouvert les deux semaines des vacances.

Le financement de ces ALSH constitue une charge non négligeable pour la commune. Les bilans financiers (ci-dessous) ne tiennent pas compte des investissements et amortissements sur les bâtiments. Les variations annuelles tiennent à la fréquentation, au type de prestation offerte (les stages impactent les dépenses), au nombre de semaines d'ouverture de l'ALSH, au contexte sanitaire, particulièrement en 2020 (le confinement du 13 mars au 11 mai s'est traduit par un fonctionnement à minima du SJ mais une activité importante de l'ALSH en été). La commune engage donc en moyenne sur les trois dernières années 117 850 euros en dépenses pour des recettes de 106 352, soit 11 498 euros restant à charge.

<b>BILAN ACCUEIL LOISIRS</b>									
	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Moyenne</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Moyenne</b>
Nb de journées d'accueil x fréquentation quotidienne	1 452	1 465	1 359	<b>1 425</b>					
<b>DEPENSES</b>					<b>RECETTES</b>				
Achats de prestations activités	8 121,71	8 037,79	4 838,86	<b>6 998</b>	Prestation de service CAF	6 682,10	5 413,00	4 920,77	5 671
Achats (Alimentations, fournitures)	6 694,00	6 964,56	6 666,30	<b>6 774</b>	Contrat Enfance Jeunesse	8 872,34	16 559,97	20 547,85	15 326
Entretien	1 363,20	1 704,00	722,95	<b>1 263</b>	Participation des familles	26 936,00	28 374,00	33 738,00	29 682
Transports location mini-bus	1 001,15	1 091,11	368,00	<b>820</b>					
Cars Dunois	418,51	425,83	682,00	<b>508</b>					
Mobil home - camp ados Futuroscope		3 470,00	5 325,90	<b>4 397</b>					
Rémunération du personnel	38 558,62	29 290,40	41 023,84	<b>36 290</b>					
<b>TOTAL DEPENSES ALSH</b>	<b>56 157,19</b>	<b>50 983,69</b>	<b>59 627,85</b>	<b>55 589</b>	<b>TOTAL RECETTES ALSH</b>	<b>42 490,44</b>	<b>50 346,97</b>	<b>59 206,62</b>	<b>50 680</b>

	2018	2019	2020	Moyenne
Coût réel /enfant	38,68 €	34,80 €	43,88 €	39,12
CAF/enfant	10,71 €	15,00 €	15,00 €	13,57
Participation famille/enfant	18,55 €	19,37 €	24,83 €	20,91
Reste à charge/enfant	9,41 €	0,43 €	0,31 €	4,64

Amortissement et frais de personnel de service non compris.

<b>BILAN Accueil périscolaire et mercredis</b>									
	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Moyenne</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Moyenne</b>
Nb de journées d'accueil x fréquentation quotidienne	7475	10104	7358	<b>8312</b>					
<b>DEPENSES</b>					<b>RECETTES</b>				
Alimentation (goûters)	3 850,03	8 815,56	6 420,39	<b>6361</b>	Prestation de service CAF	12 232,87	8 652,52	11 914,10	<b>10 932</b>
Achat de petit équipement	681,66	1 460,37	903,44	<b>1014</b>	Contrat Enfance Jeunesse				
Sorties mercredi		856,00	192,00	<b>524</b>	Participation des familles	43 135,91	51 436,95	39 646,93	<b>44 739</b>
Entretien des locaux	5 029,26	4 440,41	2 948,87	<b>4139</b>					
Transport		1 722,51							
Frais de personnel	58 028,41	53 326,97	38 108,91	<b>49820</b>					
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>67 589,36</b>	<b>70 621,82</b>	<b>48 573.61</b>	<b>62 261</b>	Total	55 368,78	60 089,47	51 561,03	<b>55 672</b>

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Moyenne</b>
Coût réel par enfant	9,04 €	6,99 €	6,60 €	7,54 €
Participation des familles par enfant	5,77 €	5,09 €	5,39 €	5,41 €
Participation CAF par enfant	1,64 €	0,88 €	1,62 €	1,38 €
Montant restant à charge de la commune par enfant	1,63 €	1,04 €	-0,41 €	0,75 €

Le poste de dépense le plus élevé est constitué par les charges de personnel pour 73 %. Sur ces trois années, il apparaît une variation non négligeable des budgets mais orientés à la baisse, reflet des efforts consentis pour rationaliser l'encadrement des enfants. Le recours aux stagiaires et apprentis répond en partie à ces nécessités mais aussi au souhait de la municipalité d'accompagner la formation de futurs animateurs et encadrants, en relation avec les structures de formation proche (MFR de Férolles et CFA Orléans Métropole notamment). La dernière année est cependant trompeuse et ces efforts s'accompagnent aussi d'une forme d'inconfort et de tension permanente pour gérer au plus près les emplois du temps des animateurs. La période de transition née du remplacement de la direction en début d'année 2021 a accentué ces difficultés.

#### *Le taux d'encadrement*

Cette évolution a nécessité de répondre aux besoins d'encadrement en recrutant des animateurs ou en effectuant parfois des heures supplémentaires. Plusieurs recrutements sont régulièrement effectués au gré des départs liés aux fins de contrat ou à la mobilité des agents, afin d'assurer le respect des normes d'encadrement.

Sur le temps périscolaire : 1 animateur pour 12 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Sur le temps extrascolaire : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans.

Le temps de travail des agents est annualisé et afin de répondre au mieux aux besoins du service : les périodes en dehors des vacances scolaires sont organisées avec un service minimal pour les agents (matin, midi, et/ou soir ainsi que le mercredi) ce qui permet de dégager du temps lors des ALSH durant lesquels la présence des animateurs se fait en continu.

*Une politique tarifaire basée sur le calcul du quotient familial* – voir en annexe la délibération fixant les tarifs.

La commune a fixé des tarifs en fonction du quotient familial qui la place dans la moyenne des coûts des prestations des communes voisines. Le choix a été fait de ne pas augmenter les tarifs sur les deux dernières années mais de modifier le règlement afin d'introduire des majorations pour les défauts de réservations aux différents services. L'objectif est de sensibiliser les parents aux exigences d'encadrement et de gestion de ce service dont l'essentiel tient aux charges de personnel.

## V. Le nouveau PEDT : un projet global à l'échelle de la commune

### A. Champ d'application

Territoires concernés : celui de la commune de Darvoy mais avec l'ambition et la volonté de :

- Nouer des partenariats et une mutualisation avec les communes proches comme Jargeau, Férolles, Saint-Denis-l'Hôtel ou Sandillon.
- S'insérer dans le projet de territoire de la CCL
- Se projeter sur le département et inciter les enfants à découvrir le territoire proche ainsi que la métropole d'Orléans.

La commune dispose d'un espace éducatif regroupé au centre de la commune et composé :

- De l'école maternelle et de la salle de motricité
- De l'école élémentaire
- De l'accueil de loisirs
- Du restaurant scolaire
- De la salle des fêtes et de la salle des associations
- De l'école de musique (salles de répétition)
- De la bibliothèque
- Du gymnase intercommunal de Darvoy sous gestion de la CCL
- De l'espace derrière l'école, objet d'une réflexion et d'un réaménagement autour du plateau sportif en équipements et en jeux pour enfants/adolescents
- Du stade de foot et du terrain de tennis
- D'aires de jeux en cours d'aménagement

La qualité et la proximité de ces installations représentent un atout considérable pour les enfants, leurs parents, les enseignants.es, les animateurs.trices, les associations. Il faut chercher à en faciliter l'accessibilité.

Plan de situation des différents sites utilisables sur Darvoy



## B. Public concerné par le PEDT

Le public visé concerne aussi bien les enfants scolarisés ou en âge de l'être, dans les écoles maternelles et élémentaires de Darvoy, ainsi que les jeunes de 11 à 17 ans, au collège (essentiellement celui du Clos-Ferbois à Jargeau) et au Lycée (principalement à la Source, Le LGT Voltaire).

**FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2017**

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	87	55	63,2	63,6	62,8
6 à 10 ans	111	107	96,4	94,9	98,1
11 à 14 ans	101	100	99,0	98,1	100,0
15 à 17 ans	74	72	97,3	100,0	94,4
18 à 24 ans	99	38	38,4	38,8	38,0
25 à 29 ans	80	2	2,5	0,0	4,7
30 ans ou plus	1 268	6	0,5	0,5	0,5

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

Cela concerne environ 370 enfants de la commune.

## C. Périodes et horaires concernés

Les temps retenus pour les actions du PEDT sont le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Etant donné les horaires scolaires, les périodes de la semaine concernées sont les suivantes : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :

	7h00	8h20/30	12h00	13h30	16h00-16h30	18h30
Lundi	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil gratuit	Temps d'activités périscolaires + accueil
Mardi	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil gratuit	Temps d'activités périscolaires + accueil
Mercredi	Accueil péri- scolaire		Déjeuner	Accueil péri- scolaire		
Jeudi	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil gratuit	Temps d'activités périscolaires + accueil
Vendredi	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil gratuit	Temps d'activités périscolaires + accueil

En ce qui concerne les périodes de vacances scolaires et l'ALSH, le temps d'accueil est réduit puisqu'il ne débute qu'à 7 h 30. Il peut cependant varier en fonction des activités proposées.

## VI. Les objectifs généraux du PEDT

Les choix d'activités et d'interventions ont été effectués en tenant compte d'une approche globale du temps de l'enfant. Il importait en effet d'assurer cohérence et continuité dans les 3 temps qui rythment la journée de l'enfant à savoir les temps familiaux, les temps scolaires, l'ensemble des temps récréatifs, associatifs, artistiques... qui sont passés en dehors de la famille et de l'école.

Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces 3 temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet, à la fois en termes d'objectifs à atteindre, de contenu des actions à mettre en place ou d'organisation des activités. Il paraissait important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ait du temps libre pour vaquer à ses occupations, toujours sous la surveillance d'un animateur (notamment sur la pause méridienne ou durant les vacances scolaires), en relation avec ce qu'il peut faire en famille, seul ou en dehors de toute offre structurée.

L'offre éducative développée sur les temps périscolaire et extrascolaire vise à s'articuler le plus possible avec les projets d'école. La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins (travail sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes.)

Ceci explique et justifie que ce document soit accessible et diffusé auprès de tous les acteurs communaux qui interviennent auprès des enfants et de leurs familles et dans lequel ils peuvent trouver des éléments de réflexion et un guide pour leurs actions afin de développer une forme de cohésion et de cohérence dans les actions menées :

Auprès des services directement gérés par la municipalité :

- Service Jeunesse pour servir de base aux **projets pédagogiques** des accueils de loisirs périscolaires
- A l'école de musique

Mais proposer aussi auprès des associations locales.

Les objectifs ont été rassemblés en 6 axes :

*Objectif 1.* Accompagner les enfants et les jeunes dans l'acquisition de la citoyenneté et valoriser la participation, les initiatives et l'engagement des enfants et des jeunes et en faire une source d'épanouissement.

- Mettre l'enfant ou le jeune dans une situation de volontariat quant à sa participation aux activités. L'enfant ou le jeune doit participer avec intérêt à celles-ci. Bien sûr, de légères contraintes sont parfois nécessaires aux actions éducatives. Ces activités doivent lui offrir l'occasion de s'exprimer et d'acquérir des compétences nouvelles.
- Placer l'enfant ou le jeune en situation de confiance vis-à-vis de lui-même, de ses camarades ou des adultes qui l'entourent. Créer un cadre affectif sécurisant pour chacun.
- Positionner l'enfant ou le jeune en situation de réussite.
- Encourager et valoriser les actions de chaque enfant ou chaque jeune (le valoriser à ses propres yeux, aux yeux de ses camarades et de ses parents).
- Axer la plupart des activités autour du jeu.
- Favoriser le bien-être, l'épanouissement, le rêve, l'imaginaire.
- Rendre l'enfant ou le jeune acteur de sa vie personnelle et du développement de sa personnalité.

*Objectif 2.* Renforcer la découverte et l'accès des enfants et des jeunes aux ressources locales (sportives, culturelles, numériques). Insertion et synergie entre les différentes structures qui accueillent des enfants sur la commune (tissu local associatif et SJ). Permettre à l'enfant de s'emparer des projets qui lui sont proposés.

- Développer l'autonomie corporelle, le langage, le développement psychomoteur de chaque enfant ou de chaque jeune en tenant compte de sa maturité et de ses capacités.
- Favoriser l'expérimentation, la recherche, les essais... Par ses expérimentations et les enseignements qu'il en tire, l'enfant apprend et grandit. Le tâtonnement est un moyen privilégié pour l'enfant ou le jeune de s'approprier le monde avec une certaine mais nécessaire insouciance : le droit à l'erreur ou le tâtonnement sont inhérents à l'expérience.
- Permettre à l'enfant ou au jeune de développer son esprit critique, de faire des choix éclairés. Il est important que l'enfant confronte ses opinions, puisse participer à des choix et être source de propositions. Il faut faire en sorte que les enfants et les jeunes deviennent acteurs de leurs loisirs et de leur avenir en les accompagnant dans leurs prises de position et décisions. Par exemple, on essaiera d'amener chacun à s'impliquer et à s'approprier les projets, à favoriser l'adéquation entre ses projets et ses aspirations et sur sa volonté à s'engager.

- Prendre des responsabilités et des initiatives doit être vécu comme une réussite, même si le projet n'a pas pu aboutir. Cela reste une situation porteuse d'enseignement, car le parcours est tout aussi riche d'apprentissages que l'objectif.

*Objectif 3.* Intégrer les enfants et les jeunes à la politique culturelle communale. La commune a choisi de mettre la culture au cœur de sa politique afin de (re)créer un lien que la situation de Darvoy et l'évolution de sa population semblent distendre.

- Proposer des activités variées (sans attendre obligatoirement de résultat et de manière ludique) :
  - Expression corporelle et manuelle
  - Activités scientifiques et techniques
  - Ateliers lecture et écriture
  - Théâtre, chants, musique notamment avec le tissu associatif local et l'école de musique
  - Jeux collectifs et activités sportives
  - Sorties culturelles et récréatives
- Faire découvrir aux enfants et aux jeunes leur environnement urbain, artistique, culturel, patrimonial ou historique.
- Inciter à la créativité et au développement individuel par l'expression. Permettre à l'enfant de développer ses talents.
- Placer l'enfant en situation de découverte.
- Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies.
- Faire découvrir aux enfants et aux jeunes l'activité en mode « projet » (c'est à dire en leur offrant une méthodologie particulière pour arriver à mener à bien leurs idées).

*Objectif 4.* Permettre l'intégration de tous les enfants et de tous les jeunes en apportant une attention particulière aux publics les plus fragilisés (notamment le handicap) et favoriser les échanges intergénérationnels tout en cherchant à lever les obstacles économiques et favoriser les mesures d'accompagnement.

- Recenser les besoins et y apporter la réponse la plus adaptée
- Informer les parents des possibilités offertes et aides possibles
- Accompagner et sensibiliser les personnels
- Informer et éduquer les enfants
- Lutter contre le racisme.
- Sensibiliser au handicap et à l'acceptation des différences.
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation au harcèlement scolaire, à la violence physique et verbale

*Objectif 5.* Promouvoir les valeurs du développement durable autour des objectifs d'équité, d'égalité et de solidarité dans le respect des enjeux environnementaux et sociaux :

Les valeurs guidant les actions à développer visent à :

- Sensibiliser au « vivre ensemble » et contribuer à l'intégration de l'enfant ou du jeune dans la société

- Définir avec les enfants et les jeunes leurs droits et leurs devoirs, fixer des limites claires.
- Apprendre aux enfants et aux jeunes les règles de fonctionnement de la société, les sensibiliser aux sanctions légales.
- Imposer le respect entre tous. Lutter contre les gestes et comportements désagréables dénommés incivilités.
- Favoriser la curiosité et la tolérance.
- Promouvoir l'esprit de citoyenneté.
- Encourager les liens intergénérationnels, les passerelles et la transversalité entre les tranches d'âge et promouvoir le lien social.
- Permettre à l'enfant ou au jeune de découvrir son environnement local et d'y être co-acteur (participation aux manifestations locales...). Coproduire des actions avec d'autres jeunes ou des adultes.
- Favoriser les partenariats avec d'autres organismes ou associations.

➤ Favoriser une prise de conscience environnementale

- Promouvoir la découverte de l'environnement naturel.
- Promouvoir le respect de l'environnement.
- Prendre en compte l'environnement en formant des éco-citoyens.
- Eduquer au développement durable.
- Développer la sensibilisation et l'éducation aux modes de déplacement non polluant.

*Objectif 6.* Accompagner les familles dans leur parentalité et favoriser leur investissement.

La mise en place d'une communication avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent leur être rendus lisibles et visibles. Cela peut se faire notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres dans les différentes structures éducatives scolaires, périscolaires et extrascolaires. La valorisation, devant les parents, des productions des enfants, réalisées dans le cadre de leurs différentes activités, sous la forme de spectacles, d'expositions est un moyen de communication privilégié. De plus, l'intégration des parents d'élèves dans le comité de pilotage du PEDT permettra également d'atteindre cet objectif.

Les valeurs guidant les actions à développer visent à :

- Créer des relations constructives avec les familles basées sur la confiance mutuelle et la complémentarité.
- Se rendre disponibles et réactifs auprès des parents.
- Mettre en place et entretenir une dynamique de concertation, de réflexion et d'information avec les parents, les enseignants, les responsables associatifs.
- Être à l'écoute des parents sur les problèmes rencontrés vis-à-vis de leurs enfants et être force de proposition en termes de solution ou d'orientation.
- Mettre en place des actions qui renforcent les liens entre les parents et les équipes d'animation.
- Favoriser la mise en place d'actions de prévention.

## VII. La mise en œuvre du PEDT

La plupart des éléments sont déjà en place, il s'agit pour l'essentiel d'en améliorer le fonctionnement notamment en termes de communication et de relation avec les familles. L'investissement dans un logiciel de gestion des inscriptions et de facturation devrait permettre de progresser en ce sens<sup>13</sup>. Ce portail permet aux familles d'effectuer les réservations, de les modifier etc...

Les éléments de fond soulignés dans les objectifs devront s'inscrire dans le projet pédagogique du SJ et pourront trouver leur place à la fois dans les actions menées à l'école et dans le cadre associatif.

### A. L'accueil du matin

Objectif et orientation	Préparer le passage de l'enfant du temps familial au temps scolaire. Permettre aux familles de concilier travail et garde de l'enfant.
Intervenants	Le personnel municipal : 4 agents d'animation qualifiés et stagiaires et apprentis en fonction des besoins (1 d'accueil (listing présence), 2 avec les maternels et 1 avec les élémentaires)
Horaires	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 ou 7h45 à 8h20.
Description	<p>L'accueil du matin est un temps de transition entre le milieu familial et l'école relativement court où l'enfant a besoin progressivement « d'émerger ». C'est pourquoi est privilégiée durant ce temps une atmosphère calme dans laquelle l'enfant a le libre choix de son activité (jeux, dessin, activités manuelles, lecture, repos, ...).</p> <p>Les animateurs conseillent, suscitent l'activité ou mettent à disposition du matériel supplémentaire en fonction des besoins observés.</p> <p>Les relations avec les familles sont privilégiées (même si le temps de dépose est souvent rapide) car le recueil et le relais d'informations sont indispensables.</p> <p>Les animateurs sont disponibles et bienveillants car c'est un moment de séparation surtout pour les plus petits.</p> <p>Les salles sont accueillantes et aménagées en fonction des besoins des enfants</p>
Organisation	<p>Les enfants arrivent de manière échelonnée accompagnés des familles. Les familles sont accueillies par un personnel communal, lequel dirige l'enfant vers l'accueil.</p> <p>A 8H20, les enfants sont conduits en salle de classe ou dans la cour.</p> <p>Les informations sont relayées aux enseignants.</p>
Lieux d'intervention	Accueil périscolaire
Modalités d'inscription	L'inscription aux services périscolaires est obligatoire via le Portail Famille (mise en place en septembre 2021). Elle peut être annuelle ou ponctuelle (mois/mois) en respectant les délais prescrits et les conditions indiquées dans le règlement intérieur signé par les familles.

<sup>13</sup> <https://portail.berger-levrault.fr/MairieDeDarvoy45150/accueil>

Tarification	Tranches Quotient Familial	Tarif à la journée (le matin et le soir)	Tarif le matin entre 7 h et 8h20	Tarif le matin entre 7 h 45 et 8 h 20	Tarif à la ½ journée (le soir goûter compris)
	< 499	5.00	2.50	1.25	2.75
	500 à 799	5.33	2.75	1.38	3.00
	> 800	5.66	3.00	1.50	3.23
	<b>Tarif majoré</b>	10	6		

Modalités d'information des familles	<p>Un guide des services périscolaires devra être remis aux familles en début d'année scolaire.</p> <p>Ce guide est mis en ligne sur le site internet de la commune. L'accueil est proposé par le « portail familles ».</p> <p>Un règlement intérieur est à signer par les familles.</p> <p>Des panneaux d'affichage sont présents sur la structure d'accueil. Les informations sont principalement d'ordre administratif, mais concernent aussi les nouveaux projets et les plannings d'activités en cours, les personnels.</p> <p>Des plannings d'activités sont établis pour le mois, mais cela peut varier en fonction de la durée du projet d'animation en cours sur les structures.</p>
--------------------------------------	---

## B. La pause méridienne

Objectifs et orientations	Respecter les rythmes de vie de l'enfant en tenant compte de la spécificité du moment, faire des temps de repas des moments éducatifs et des temps d'échanges entre les enfants, entre les enfants et les accompagnateurs – développer le savoir vivre ensemble.
Intervenants	<p>Le personnel municipal (animateurs et autres personnels)</p> <p>1 responsable de restauration</p> <p>3 personnels de services/entretien</p> <p>2 ATSEM pour le premier service</p> <p>Le prestataire du marché de restauration</p> <p>Un animateur référent sur le temps méridien dans la cantine : temporiser l'excitation des enfants, faire baisser le volume sonore, accompagner les enfants à goûter à tout et les sensibiliser à l'équilibre alimentaire. Passer de table en table afin de discuter avec les enfants.</p>
Horaires	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 12h00 à 13h30
Description	<p>Sur le temps scolaire, le temps de restauration se déroule de 12h00 à 13h30 et se divise en temps d'activités récréatives et de restauration.</p> <p>Il s'agit d'un temps privilégié pour la mise en place d'actions de promotion et de prévention dans le domaine de la santé et de la nutrition. Des actions de communication conduites par le prestataire de la restauration scolaire auprès des enfants peuvent y répondre.</p> <p>La restauration concerne environ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une soixantaine de maternels et de CP : les ATSEM aident le personnel de restauration en intervenant pour le service. Chaque personnel gère environ 2 tables de 8 enfants chacune</li> <li>- une centaine de primaires. Chaque personnel assure la surveillance puis l'animation d'un groupe de 20 enfants maximum.</li> </ul> <p>Hors du temps de repas : Temps libres (intérieur ou extérieur) ou activités proposées (manuelles, sportives, culturelles)</p>

Organisation	<p>1 animateurs pour 12 petits / 1 animateurs pour 18 grands  1 animateur référent par classe + 1 animateur qui accompagne les maternels à la cantine (vérification des enfants présents)  11h45-12h00 : préparation de matériels et échange équipe (informations).  Le service se décompose en 2 temps : le premier service est réservé aux élémentaires qui sont accompagnés au restaurant scolaire par des animateurs de 12h00 à 12h45 avant le temps de récréation de 12h45 à 13h30.  Le second service à partir de 12h45 est ouvert aux maternels qui sont accompagnés de 2 ATSEM et aux CP. Un temps de récréation est d'abord assuré sous la surveillance du personnel d'ASEM et d'animation. Après le repas à 13h30, les PS de maternelles sont dirigés à la sieste sous la surveillance de l'ATSEM.  Le retour en classe s'opère à 13h30.</p>								
Lieux d'intervention	<p>Restaurant scolaire, 23 route d'Orléans, 45 150 DARVOY  Cours des écoles élémentaires et maternelles  Accueil périscolaire</p>								
Modalités d'inscription	<p>L'inscription aux services périscolaires est obligatoire via le Portail Famille (mise en place en septembre 2021). Elle peut être annuelle ou ponctuelle (mois/mois) en respectant les délais prescrits et les conditions indiquées dans le règlement intérieur signé par les familles.</p>								
Tarification	<p>Au repas et projet d'une cantine sociale à l'étude</p> <table border="1" data-bbox="360 936 1541 1115"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;"><b>PRIX DU REPAS</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Journalier</td> <td style="text-align: right;">3.60</td> </tr> <tr> <td>Repas fourni par la famille (PAI)</td> <td style="text-align: right;">1.00</td> </tr> <tr> <td><b>Repas non réservé</b></td> <td style="text-align: right;"><b>7.20</b></td> </tr> </tbody> </table>	<b>PRIX DU REPAS</b>		Journalier	3.60	Repas fourni par la famille (PAI)	1.00	<b>Repas non réservé</b>	<b>7.20</b>
<b>PRIX DU REPAS</b>									
Journalier	3.60								
Repas fourni par la famille (PAI)	1.00								
<b>Repas non réservé</b>	<b>7.20</b>								
Modalités d'information des familles	<p>Un guide des services périscolaires devra être remis aux familles en début d'année scolaire. Ce guide est mis en ligne sur le site internet de la commune. L'accueil est proposé par le « portail familles ».  Un règlement intérieur est à signer par les familles.  Des panneaux d'affichage sont présents sur la structure d'accueil. Les informations sont principalement d'ordre administratif, mais concernent aussi les nouveaux projets et les plannings d'activités en cours, les personnels.  Des plannings d'activités sont établis pour le mois, mais cela peut varier en fonction de la durée du projet d'animation en cours sur les structures.</p>								

## C. L'accueil du soir

Objectifs et orientations	<p>Développer une offre éducative de qualité. Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant.</p> <p>Socialisation de l'enfant et développement de son autonomie.</p> <p>Goûter</p>					
Intervenants	<p>Le personnel municipal : 4 agents d'animation qualifiés et stagiaires et apprentis en fonction des besoins. 1 animateur référent pour l'accueil des familles + listing présence (informations à transmettre, point sur la journée de l'enfant ...)</p>					
Horaires	<p>Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h30</p> <p>Le service fonctionne ainsi qu'il suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 16h00/16h30 : temps de transition entre la fin de l'école et l'accueil périscolaire en fonction des APC et des besoins des parents qui ne peuvent venir chercher leurs enfants à 16 h00. Ce temps est gratuit.</li> <li>- 16h30/17h15 : goûter préparé et pris sur place et temps durant lequel les parents ne peuvent pas venir chercher leurs enfants (sauf motif impérieux)</li> <li>- 17h15/18h30 : animation et activités</li> </ul>					
Description	<p>L'accueil du soir est un temps de transition entre le temps périscolaire et le milieu familial. Durant ce temps :</p> <p>Sensibiliser les enfants à goûter à tout (équilibre alimentaire)</p> <p>Atmosphère calme sera privilégiée dans laquelle l'enfant aura le libre choix de son activité (jeux, dessin, activités manuelles, lecture, repos, ...). Les animateurs conseillent, suscitent l'activité ou mettent à disposition du matériel supplémentaire en fonction des besoins observés.</p>					
Organisation	<p>2 animateurs récupèrent les maternels et 1 animateur reste à l'accueil pour réceptionner les petits (lavages de mains) + placement à tables par classe si possible. 1 animateurs récupèrent les grands</p> <p>Nettoyage du goûter : tables et sol (balai) - 1 animateur en haut et 1 en bas - Les enfants sont assis tranquillement dans les canapés ou sur l'estrade (canaliser ce moment par des petits jeux, chansons, histoires ...) ou mettre les enfants à l'extérieur.</p> <p>Le personnel assure l'animation du temps d'accueil et veille à ce que les activités se déroulent dans le respect de chacun (enfants et personnels).</p> <p>Les familles sont invitées à récupérer leurs enfants à l'accueil entre 17h 30 et 18 h 30 en se présentant au responsable.</p>					
Lieux d'intervention	<p>Accueil de loisirs et locaux de l'école (en fonction des besoins)</p>					
Modalités d'inscription	<p>L'inscription aux services périscolaires est obligatoire via le Portail Famille (mise en place en septembre 2021). Elle peut être annuelle ou ponctuelle (mois/mois) en respectant les délais prescrits et les conditions indiquées dans le règlement intérieur signé par les familles.</p>					
Tarification	<b>Tranches Quotient Familial</b>	Tarif à la journée (le matin et le soir à partir de 16 h 30)	Tarif le matin entre 7 h et 8h20	Tarif le matin entre 7 h 45 et 8 h 20	Tarif le soir (goûter compris) à partir de 16 h 30	Tarif le soir entre 16 h 00 et 16 h 30
	< 499	5.00	2.50	1.25	2.75	0
	500 à 799	5.33	2.75	1.38	3.00	0
	> 800	5.66	3.00	1.50	3.23	0
	<b>Tarif majoré</b>	<b>10</b>		<b>6</b>		<b>0</b>

Modalités d'information des familles	<p>Un guide des services périscolaires devra être remis aux familles en début d'année scolaire. Ce guide est mis en ligne sur le site internet de la commune. L'accueil est proposé par le « portail familles ».</p> <p>Un règlement intérieur est à signer par les familles.</p> <p>Des panneaux d'affichage sont présents sur la structure d'accueil. Les informations sont principalement d'ordre administratif, mais concernent aussi les nouveaux projets et les plannings d'activités en cours, les personnels.</p> <p>Des plannings d'activités sont établis pour le mois, mais cela peut varier en fonction de la durée du projet d'animation en cours sur les structures.</p>
--------------------------------------	--

#### D. Les mercredis

Objectifs et orientations	<p>Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant.</p> <p>Socialisation de l'enfant et développement de son autonomie</p>
Intervenants	Le personnel municipal : agents d'animation qualifiés et stagiaires et apprentis en fonction des besoins.
Horaires	<p>Les mercredis de 7 h à 18 h 30, hors jours fériés, à la journée.</p> <p>Les mercredis de 7 h à 12 h 15 sans repas.</p> <p>Les mercredis de 7 h à 13 h 15 avec repas.</p>
Description	<p>3 groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 animateurs PS/MS</li> <li>- 1 animateur GS/CP</li> <li>- 2 animateurs CE1/CE2/CM1/CM2</li> </ul>
Organisation	<p>Journée type :</p> <p>De 7 h 00 à 9 h 00 : Accueil des enfants. Relever et transmettre sur le cahier d'accueil les informations importantes. Activités libres dans chacune des salles encadrées par un animateur</p> <p>A 9 h 00 : rassemblement des enfants. Rangement du matériel utilisé pendant le temps libre d'accueil.</p> <p>De 9 h 10 à 9 h 30 : Temps de discussion et présentation du déroulement de la journée et des activités -Présentation de chaque activité -Organisation des équipes -Choix de l'activité et départ en activité avec l'animateur</p> <p>De 9 h 30 à 11 h 30 : Activités collectives. L'animateur conduit son groupe sur le lieu de l'activité. L'enfant participe à l'organisation, au déroulement et au rangement de l'activité</p> <p>De 11 h 30 à 12 h 00 : temps de rassemblement : évaluation des activités, choix des activités du temps libre, passage aux toilettes pour se laver les mains.</p> <p>De 12 h à 13 h 15 : Repas au restaurant scolaire</p> <p>De 13 h 15 à 13 h 30 : Retour à l'accueil de loisirs et répartition dans les salles d'activités selon le temps libre. En maternelle, les plus petits et ceux qui le souhaitent sont accompagnés à la sieste. L'animateur organise des petits jeux calmes et oriente les enfants vers la salle d'activité choisie du temps libre.</p> <p>De 13 h 30 à 14 h 30 :</p> <p>Maternel : sieste et temps calme</p> <p>Primaire : Temps libre -Ateliers libres (en extérieur ou intérieur), encadrés par des animateurs qui mettent à disposition du matériel et veillent au bon déroulement de ce</p>

	<p>temps. L'enfant organise lui-même son temps libre en respectant les règles de vie et de sécurité.</p> <p>Les enfants rangent le matériel à la fin du temps libre.</p> <p>De 14 h 30 à 16 h 00 : Rassemblement, présentation et activités collectives. Vérification du listing et comptage des enfants -Présentation de chaque activité - L'animateur conduit son groupe d'enfants en activité - Rangement du matériel de l'activité. Temps de rassemblement : évaluation des activités et mise en place du goûter</p> <p>De 16 h 00 à 17 h 00 : goûter à 16 h. L'animateur organise un temps de rassemblement pour faire l'évaluation des activités de l'après-midi. Il prépare et veille au bon déroulement du goûter</p> <p>17 h à 18 h 30 : les enfants partent de manière échelonnée. Accueil des familles et échanges sur le déroulement de la journée. Ateliers libres jusqu'à l'arrivée des parents.</p>																																																																											
Lieux d'intervention	<p>Accueil périscolaire et dortoir de l'école maternelle</p> <p>Gymnase, bibliothèque municipale, parc scolaire etc...</p>																																																																											
Modalités d'inscription	<p>L'inscription aux services périscolaires est obligatoire via le Portail Famille (mise en place en septembre 2021). Elle peut être annuelle ou ponctuelle (mois/mois) en respectant les délais prescrits et les conditions indiquées dans le règlement intérieur signé par les familles.</p>																																																																											
Tarification	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Tranches Familial</th> <th>Quotient</th> <th>Mercredi matin SANS repas</th> <th>Mercredi matin AVEC repas</th> <th>Journée entière</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>&lt;264</td> <td></td> <td>1.40</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>264 à 399</td> <td></td> <td>2.30</td> <td>3</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>400 à 499</td> <td></td> <td>3.20</td> <td>5</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>500 à 599</td> <td></td> <td>4.10</td> <td>7</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>600 à 699</td> <td></td> <td>5</td> <td>8.5</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>700 à 799</td> <td></td> <td>5.9</td> <td>9.4</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>800 à 999</td> <td></td> <td>6.7</td> <td>10.2</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>1000 à 1199</td> <td></td> <td>7.2</td> <td>10.7</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>1200 à 1399</td> <td></td> <td>7.7</td> <td>11.2</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>1400 à 1599</td> <td></td> <td>8.2</td> <td>11.7</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>1600 à 1799</td> <td></td> <td>8.2</td> <td>11.7</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>&gt;1799</td> <td></td> <td>8.2</td> <td>11.7</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>NC</td> <td></td> <td>8.2</td> <td>11.7</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td><b>Tarifs majorés</b></td> <td></td> <td><b>10</b></td> <td><b>13.5</b></td> <td><b>22</b></td> </tr> </tbody> </table>	Tranches Familial	Quotient	Mercredi matin SANS repas	Mercredi matin AVEC repas	Journée entière	<264		1.40	2	3	264 à 399		2.30	3	5	400 à 499		3.20	5	7	500 à 599		4.10	7	9	600 à 699		5	8.5	11	700 à 799		5.9	9.4	13	800 à 999		6.7	10.2	15	1000 à 1199		7.2	10.7	16	1200 à 1399		7.7	11.2	17	1400 à 1599		8.2	11.7	18	1600 à 1799		8.2	11.7	18	>1799		8.2	11.7	18	NC		8.2	11.7	18	<b>Tarifs majorés</b>		<b>10</b>	<b>13.5</b>	<b>22</b>
Tranches Familial	Quotient	Mercredi matin SANS repas	Mercredi matin AVEC repas	Journée entière																																																																								
<264		1.40	2	3																																																																								
264 à 399		2.30	3	5																																																																								
400 à 499		3.20	5	7																																																																								
500 à 599		4.10	7	9																																																																								
600 à 699		5	8.5	11																																																																								
700 à 799		5.9	9.4	13																																																																								
800 à 999		6.7	10.2	15																																																																								
1000 à 1199		7.2	10.7	16																																																																								
1200 à 1399		7.7	11.2	17																																																																								
1400 à 1599		8.2	11.7	18																																																																								
1600 à 1799		8.2	11.7	18																																																																								
>1799		8.2	11.7	18																																																																								
NC		8.2	11.7	18																																																																								
<b>Tarifs majorés</b>		<b>10</b>	<b>13.5</b>	<b>22</b>																																																																								
Modalités d'information des familles	<p>Un guide des services périscolaires devra être remis aux familles en début d'année scolaire. Ce guide est mis en ligne sur le site internet de la commune. L'accueil est proposé par le « portail familles ».</p> <p>Un règlement intérieur est à signer par les familles.</p> <p>Des panneaux d'affichage sont présents sur la structure d'accueil. Les informations sont principalement d'ordre administratif, mais concernent aussi les nouveaux projets et les plannings d'activités en cours, les personnels.</p> <p>Des plannings d'activités sont établis pour le mois, mais cela peut varier en fonction de la durée du projet d'animation en cours sur les structures.</p>																																																																											

## E. Les vacances scolaires

Objectifs et orientations	Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant. Socialisation de l'enfant et développement de son autonomie
Intervenants	Le personnel municipal : agents d'animation qualifiés et stagiaires et apprentis en fonction des besoins. Personnel extérieur en fonction des activités proposées.
Horaires	L'accueil de loisirs est organisé durant les vacances scolaires, les premières semaines des vacances d'hiver, de printemps et d'automne et durant le mois de juillet, exceptionnellement en août, hors jours fériés, de 7h30 à 18h30.
Description	En complémentarité des activités périscolaires, des animations sont proposées répondant aux mêmes objectifs et orientations en profitant du temps rendu disponible. Le tout dans le respect des rythmes de l'enfant avec des temps calmes, des périodes d'activités, des périodes de rassemblement et d'échanges. Des sorties sont régulièrement proposées. Des stages sportifs, camps et nuits sous tente sont organisées ponctuellement. Des thèmes sur les vacances sont proposés aux enfants. Pour faciliter l'intégration des nouveaux enfants inscrits en maternelles, des journées ou demi-journées d'adaptation sont proposés au mois d'août précédent immédiatement la rentrée.
Organisation	Journée type (hors sorties) : De 7 h 30 à 9 h 00 : Accueil des enfants et inscriptions. Relever et transmettre sur le cahier d'accueil les informations importantes. Activités libres dans chacune des salles encadrées par un animateur A 9 h 00 : Rassemblement des enfants. Vérification du listing de présences, par groupe, et comptage des enfants. Rangement du matériel utilisé pendant le temps libre d'accueil. Regroupement dans les salles respectives De 9 h 10 à 9 h 30 : Temps de discussion et présentation du déroulement de la journée et des activités - Présentation de chaque activité - Organisation des équipes - Choix de l'activité et départ en activité avec l'animateur De 9 h 30 à 11 h 30 : Activités collectives. L'animateur conduit son groupe sur le lieu de l'activité. L'enfant participe à l'organisation, au déroulement et au rangement de l'activité De 11 h 30 à 12 h 00 : Temps de rassemblement : évaluation des activités, choix des activités du temps libre, passage aux toilettes pour se laver les mains. L'animateur ramène le groupe au calme, propose un temps d'évaluation du matin et répartit les enfants selon leur envie dans les activités du temps libre d'après-repas De 12 h à 13 h 15 : Repas au restaurant scolaire (+ self le mercredi uniquement) De 13 h 15 à 13 h 30 : Retour à l'accueil de loisirs et répartition dans les salles d'activités selon le temps libre. En maternelle, les plus petits et ceux qui le souhaitent sont accompagnés à la sieste. L'animateur organise des petits jeux calmes et oriente les enfants vers la salle d'activité choisie du temps libre. De 13 h 30 à 14 h 30 : Maternel : sieste et temps calme Primaire : Temps libre -Ateliers libres (en extérieur ou intérieur), encadrés par des animateurs qui mettent à disposition du matériel et veillent au bon déroulement de ce

	<p>temps. L'enfant organise lui-même son temps libre en respectant les règles de vie et de sécurité.</p> <p>Les enfants rangent le matériel à la fin du temps libre.</p> <p>De 14 h 30 à 16 h 00 : Rassemblement, présentation et Activités collectives. Vérification du listing et comptage des enfants -Présentation de chaque activité - L'animateur conduit son groupe d'enfants en activité - Rangement du matériel de l'activité. Temps de rassemblement : évaluation des activités et mise en place du goûter</p> <p>De 16 h 00 à 17 h 00 : goûter à 16 h pour les primaires et 16 h 30 pour les maternels. L'animateur organise un temps de rassemblement pour faire l'évaluation des activités de l'après-midi. Il prépare et veille au bon déroulement du goûter</p> <p>17 h à 18 h 30 : les enfants partent de manière échelonnée. Accueil des familles et échanges sur le déroulement de la journée. Ateliers libres jusqu'à l'arrivée des parents.</p>																																																												
Lieux d'intervention	<p>Accueil périscolaire, salle de motricité et dortoir de l'école maternelle</p> <p>Gymnase, bibliothèque municipale, parc scolaire etc...</p> <p>Sur les lieux des sorties organisées</p>																																																												
Modalités d'inscription	<p>L'inscription à l'ALSH, aux stages, veillées, nuits sous tente, est obligatoire via le Portail Famille (mise en place en septembre 2021). Elle peut se faire à la journée en respectant les délais prescrits et les conditions indiquées dans le règlement intérieur signé par les familles. Les inscriptions aux ALSH se font à la journée.</p>																																																												
Tarification	<table border="1" data-bbox="523 936 1308 1444"> <thead> <tr> <th>Tranches Familial</th> <th>Quotient</th> <th>Petites et grandes vacances</th> <th>Demi-journée adaptation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>&lt;264</td> <td></td> <td>3</td> <td>1.5</td> </tr> <tr> <td>264 à 399</td> <td></td> <td>5</td> <td>2.5</td> </tr> <tr> <td>400 à 499</td> <td></td> <td>7</td> <td>3.5</td> </tr> <tr> <td>500 à 599</td> <td></td> <td>9</td> <td>4.5</td> </tr> <tr> <td>600 à 699</td> <td></td> <td>11</td> <td>5.5</td> </tr> <tr> <td>700 à 799</td> <td></td> <td>13</td> <td>6.5</td> </tr> <tr> <td>800 à 999</td> <td></td> <td>15</td> <td>7.5</td> </tr> <tr> <td>1000 à 1199</td> <td></td> <td>16</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>1200 à 1399</td> <td></td> <td>17</td> <td>8.5</td> </tr> <tr> <td>1400 à 1599</td> <td></td> <td>18</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>1600 à 1799</td> <td></td> <td>18</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>&gt;1799</td> <td></td> <td>18</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>NC</td> <td></td> <td>18</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td><b>Tarifs majorés</b></td> <td></td> <td><b>22</b></td> <td><b>11</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Des activités sont organisées pendant les vacances d'été et les petites vacances scolaires telles que les nuits sous tente, journées pour les adolescents et stages sportifs.</p> <p>Une participation financière sera demandée aux familles en supplément :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* 5 €, la veillée</li> <li>* 10€, la nuit sous tente</li> <li>* 18€, la journée pour les adolescents</li> <li>* 70€, le stage sportif</li> </ul>	Tranches Familial	Quotient	Petites et grandes vacances	Demi-journée adaptation	<264		3	1.5	264 à 399		5	2.5	400 à 499		7	3.5	500 à 599		9	4.5	600 à 699		11	5.5	700 à 799		13	6.5	800 à 999		15	7.5	1000 à 1199		16	8	1200 à 1399		17	8.5	1400 à 1599		18	9	1600 à 1799		18	9	>1799		18	9	NC		18	9	<b>Tarifs majorés</b>		<b>22</b>	<b>11</b>
Tranches Familial	Quotient	Petites et grandes vacances	Demi-journée adaptation																																																										
<264		3	1.5																																																										
264 à 399		5	2.5																																																										
400 à 499		7	3.5																																																										
500 à 599		9	4.5																																																										
600 à 699		11	5.5																																																										
700 à 799		13	6.5																																																										
800 à 999		15	7.5																																																										
1000 à 1199		16	8																																																										
1200 à 1399		17	8.5																																																										
1400 à 1599		18	9																																																										
1600 à 1799		18	9																																																										
>1799		18	9																																																										
NC		18	9																																																										
<b>Tarifs majorés</b>		<b>22</b>	<b>11</b>																																																										
Modalités d'information des familles	<p>Un guide des services périscolaires devra être remis aux familles en début d'année scolaire. Ce guide est mis en ligne sur le site internet de la commune. L'accueil est proposé par le « portail familles ».</p> <p>Un règlement intérieur est à signer par les familles.</p> <p>Des panneaux d'affichage sont présents sur la structure d'accueil. Les informations sont principalement d'ordre administratif, mais concernent aussi les nouveaux projets et les plannings d'activités en cours, les personnels.</p>																																																												

Des plannings d'activités sont établis pour le mois, mais cela peut varier en fonction de la durée du projet d'animation en cours sur les structures.

## F. Encadrement des activités proposées

Si ce PEDT est adopté et accepté, les taux d'encadrement sont régis comme suit :

Les accueils du matin, l'accueil après 16h30 et les temps méridiens seront encadrés conformément à l'article R 227-16 du Code l'action sociale et des familles et au décret N°2013-707 du 2 août 2013 soit :

- 1 animateur pour 14 mineurs âgés de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 mineurs âgés de 6 ans ou plus.

Les accueils extra scolaires seront encadrés conformément à l'article R227-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

- 1 animateur pour 8 mineurs âgés de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 mineurs âgés de 6 ans ou plus

Dans le cadre du système dérogatoire de ce décret, la possibilité de prendre en compte pour le calcul du taux d'encadrement les personnes participant avec les animateurs à l'encadrement des enfants facilitera la mise en œuvre des moyens nécessaires.

Les directions des accueils de loisirs sont confiées ainsi qu'il suit :

- à Mme Margot Hadelin, titulaire d'un BPJEPS et faisant fonction de directrice du service jeunesse.
- à Mme Katy Lucas, titulaire d'un BAFD (en cours) et faisant fonction d'ajointe à la direction du service jeunesse.

Afin de répondre à la demande des familles, de faciliter la cohérence entre l'ensemble des accueils et la réalisation des objectifs du PEDT et projet pédagogique de la commune, le temps de travail du personnel est organisé en cycle scolaire et cycle animation de façon cohérente et régulière. Ceci permet ainsi aux enfants (et aux parents) de retrouver les mêmes personnels sur chaque accueil.

## VIII. Pilotage et suivi des actions, évaluation

### A. Pilotage

La commission Municipale « enfance – scolaire- jeunesse ». Informée des travaux et actions menées par les élus concernés, elle poursuit les travaux en interne et veille à la mobilisation des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs (budget, locaux, personnels etc...). Elle constitue la base du comité de pilotage.

Le conseil d'école : associé à la mise en œuvre du PEDT, il peut formuler des avis et suggestions sur les activités périscolaires et sur l'organisation, le déroulement de la semaine type et ses conséquences sur les rythmes de l'enfant.

Toute personne dont l'expertise ou la représentativité pourrait justifier d'être intégrée au comité de pilotage peut y être invitée après décision des membres de la commission municipale.

### B. Evaluation

L'évaluation ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées, elle doit permettre :

- de communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT
- d'apprécier l'impact de la mise en œuvre du PEDT sur la réussite éducative des enfants et la réussite de l'aménagement des temps de l'enfant

Elle devra permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : points forts, points faibles, facteurs explicatifs du constat, ajustements nécessaires, piste d'amélioration.

Les critères d'évaluation du projet devront permettre de juger **la pertinence du projet : il s'agira de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires.**

Indicateurs :

- Fréquence des réunions du groupe de pilotage, représentation effective de tous les acteurs, satisfactions des acteurs éducatifs
- Satisfaction des parents et des enfants sur les actions mises en place, leur diversité, la communication réalisée, moments de rencontre proposés et participation effective des familles
- Satisfaction des acteurs éducatifs sur les conditions matérielles d'intervention, sur la diversité de l'offre proposée

**L'efficacité du projet : il s'agira de mesurer les écarts entre les objectifs fixés et les résultats atteints, et de les analyser**

Indicateurs :

- Taux de couverture des temps libres de l'enfant
- Mesure de la circulation de l'information entre les acteurs éducatifs et les familles
- Coût consacré aux dépenses de fonctionnement dans le domaine scolaire et périscolaire
- Part supportée par les familles
- Taux de participation des enfants par tranche d'âge, par activité
- Nombre de manifestations, spectacles mis en place dans le cadre des ateliers
- Nombre d'enfants participant aux manifestations et spectacles
- Nombre d'enfant intégrant une association après découverte de l'activité au cours des ateliers
- Nombre d'associations intégrant le comité de pilotage

**L'impact du projet : il s'agira d'identifier et de mesurer l'impact sur le public concerné et notamment sur les rythmes de vie de l'enfant et le développement de l'enfant.**

Indicateurs :

- Opinion des acteurs éducatifs sur les changements comportementaux des enfants : évolution de la fatigue, la baisse de l'agressivité, le développement de l'attention en classe.
- Ressenti des enfants et des familles : implication des enfants à la conception des activités, mieux être à la maison

En complément, la réalisation d'enquêtes auprès des enfants, personnels, familles pourra enrichir l'évaluation.

## Conclusion

Favoriser la réussite des enfants et des jeunes et développer chez eux le sentiment de respect, de partage, de citoyenneté, constitue un engagement fort de la commune. La réussite de ce projet est liée à la mobilisation de l'ensemble des acteurs : communauté éducative, associations, familles.

Il s'agit d'abord et surtout de donner aux enfants et aux jeunes les outils pour s'épanouir, s'engager, se cultiver afin de devenir de futurs citoyens investis dans leur environnement proche.

Les enfants et les jeunes doivent pouvoir découvrir leur commune et en connaître la richesse, culturelle notamment, et développer un sentiment d'appropriation, clé de voute de toute vie sur un territoire.

Mais le PEDT doit aussi donner les outils aux enfants et aux jeunes de la commune pour se projeter et appréhender le « monde » qui les entoure, que ce soit à l'échelle des communes voisines, de la communauté de communes, de la métropole proche d'Orléans et du département comme de la région et même au-delà.

Appréhender les différentes échelles de territoire pour s'y situer et y évoluer en toute confiance est un des enjeux de ce PEDT.

Enfin, les retours d'expérience et les évaluations régulières doivent permettre à chacun d'apporter des éléments de réflexion et d'amélioration au projet dans une démarche participative et collaborative.

Darvov le

Le Maire,

M. Marc BRYNHOLE

Annexes : délibérations fixant les tarifications aux différents services communaux (conseil municipal du 24 septembre 2021 et du 7 juillet 2022)

### **REVISION TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 29 mars 2019 relative aux tarifs du restaurant scolaire.

Considérant l'approbation du règlement intérieur en date du 16 juillet 2021,

Considérant la mise en place d'un nouveau service « BL Enfance » doté d'un « espace famille » et facturation dédié aux parents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de supprimer le tarif « imprévu »,
- D'ajouter un tarif pour les repas fournis (PAI),
- Décide de mettre en place un tarif pour les repas non réservés dans les délais réglementaires, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,
- Fixe les tarifs énoncés dans le tableau ci-dessous.

#### **Restauration scolaire (tarifs en euros) :**

<b>PRIX DU REPAS</b>	
Journalier	3.60
Repas fourni par la famille (PAI)	1.00
<b>Repas non réservé</b>	<b>7.20</b>

### **REVISION TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 27 novembre 2020 relative aux tarifs de l'accueil périscolaire.

Considérant l'approbation du règlement intérieur en date du 16 juillet 2021,

Considérant la mise en place d'un nouveau service « BL Enfance » doté d'un « espace famille » et facturation dédié aux parents,

- Rappelle que les tarifs sont fixés suivant les tranches du quotient familial et sont applicables pour toute ou partie de l'année scolaire. **A défaut de justificatif transmis, le tarif maximum est appliqué.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de mettre en place un tarif majoré pour tout changement non signalé au service jeunesse, dans les délais réglementaires, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,
- Rappelle les tarifs énoncés dans le tableau ci-dessous.

### Accueil périscolaire (tarifs en euros) :

Tranches Familial	Quotient	Tarif à la journée (le matin et le soir à partir de 16 h 30)	Tarif le matin entre 7 h et 8h20	Tarif le matin entre 7 h 45 et 8 h 20	Tarif le soir (goûter compris) à partir de 16 h 30	Tarif le soir entre 16 h 00 et 16 h 30
< 499		5.00	2.50	1.25	2.75	0
500 à 799		5.33	2.75	1.38	3.00	0
> 800		5.66	3.00	1.50	3.23	0
<b>Tarif majoré</b>		<b>10</b>		<b>6</b>		<b>0</b>

### REVISION TARIFS - ACCUEIL DE LOISIRS – SERVICE EXTRASCOLAIRE DU MERCREDI - TARIFICATION QUOTIENT FAMILIAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 25 septembre 2020 relative aux tarifs de l'accueil de loisirs des petites et grandes vacances, du mercredi journée, du mercredi matin sans repas et avec repas en fonction du quotient familial.

Considérant l'approbation du règlement intérieur en date du 16 juillet 2021,

Considérant la mise en place d'un nouveau service « BL Enfance » doté d'un « espace famille » et facturation dédié aux parents,

Rappelle que les tarifs sont fixés suivant les tranches du quotient familial et sont applicables pour toute ou partie de l'année scolaire. **A défaut de justificatif transmis, le tarif maximum est appliqué.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de mettre en place un tarif majoré pour tout changement non signalé au service jeunesse dans les délais réglementaires, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- Décide que les inscriptions à l'accueil de Loisirs sans hébergement se font à la journée entière.
- Rappelle les tarifs énoncés dans les tableaux ci-dessous,

### Mercredi (tarifs en euros) :

Tranches Quotient Familial	Mercredi matin SANS repas	Mercredi matin AVEC repas	Journée entière
<264	1.40	2	3
264 à 399	2.30	3	5
400 à 499	3.20	5	7
500 à 599	4.10	7	9
600 à 699	5	8.5	11
700 à 799	5.9	9.4	13
800 à 999	6.7	10.2	15
1000 à 1199	7.2	10.7	16
1200 à 1399	7.7	11.2	17
1400 à 1599	8.2	11.7	18
1600 à 1799	8.2	11.7	18
>1799	8.2	11.7	18
NC	8.2	11.7	18
<b>Tarifs majorés</b>	<b>10</b>	<b>13.5</b>	<b>22</b>

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement (tarifs en euros) :**

<b>Tranches Quotient Familial</b>	<b>Petites et grandes vacances</b>	<b>Demi-journée adaptation</b>
<264	3	1.5
264 à 399	5	2.5
400 à 499	7	3.5
500 à 599	9	4.5
600 à 699	11	5.5
700 à 799	13	6.5
800 à 999	15	7.5
1000 à 1199	16	8
1200 à 1399	17	8.5
1400 à 1599	18	9
1600 à 1799	18	9
>1799	18	9
NC	18	9
<b>Tarifs majorés</b>	<b>22</b>	<b>11</b>

Une participation financière sera demandée aux familles en supplément pour :

- 5 €, la veillée
- 10 €, la nuit sous tente
- 18 €, la journée pour les adolescents
- 70 €, le stage sportif